



FOSES PURFLO / MILLENIUM EN POLYÉTHYLÈNE

>> Assainissement non-collectif regroupé de 6 à 12 m³

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF REGROUPÉ

**Fosse toutes eaux monobloc en polyéthylène haute densité, impu-
trésicible et résistant à l'hydrogène
sulfuré. Elle est équipée d'un tube
plongeur en entrée, d'un préfiltre
intégré en sortie.**

Collecteur des effluents domestiques en entrée avec tube plongeur intégré

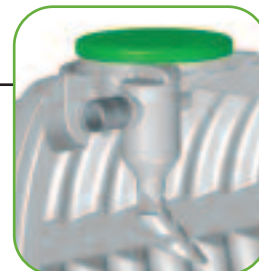
Verrouillage des poutres centrales par gousset

Renfort des fonds pour résistance accrue par 4 poutres verticales

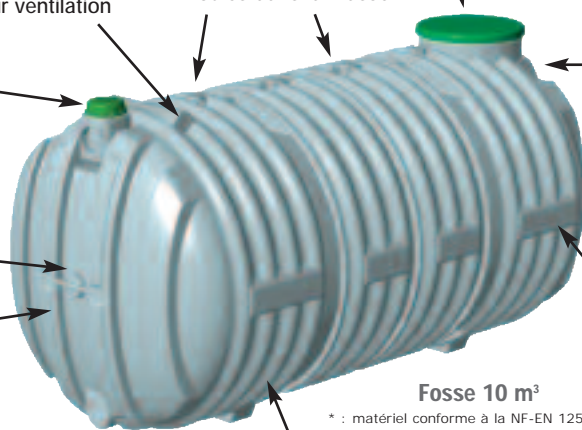
Sorties pour ventilation

Anneaux de manutention moulés dans la masse

Trou d'homme avec collet intégré Ø 600 mm



Préfiltre intégré à chicanes meilleure rétention des M.E.S.



Fosse 10 m³

* : matériel conforme à la NF-EN 12566-1/A

Reprise et répartition des charges verticales par poutre horizontale

Renforcement de la rigidité par grandes ondulations



Modèle	réf.	Dimensions (m)			Poids (kg)	Trou d'homme Qté	H. fil d'eau Ent/Sort (m)	DN Ent/Sort (mm)
		Long.	Larg.	Haut.				
MILL. 6*	APC-951	2,67	2,08	2,11	225	1	1,79 / 1,75	160
MILL. 8*	APC-985	3,36			295			
MILL. 10*	APC-988	4,05			360			
MILL. 12*	APC-989	4,73			425			

* : les modèles ci-dessus comportent un collecteur en entrée (prévoir réhausse spécifique)

OPTIONS :

- réhausse trou d'homme : H300 mm - réf. APC-684
- réhausse collecteur : H150 mm réf. APC-795 (prévoir 2 u.)
- sangles d'ancrage, 2 unités / 6 à 8 m³, 4 unités / 10 à 12 m³ : réf. APC-766 (=1 sangle)

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN (extrait de la norme XP-DTU64.1) :

- l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif est un élément prépondérant du bon fonctionnement des installations. En effet, un dispositif de prétraitement insuffisamment entretenu risque de porter préjudice au système épurateur situé en aval.
- les modalités d'entretien des dispositifs de traitement et de prétraitement concernent en particulier les éléments donnés dans le tableau ci-contre. Toute opération de vidange fait l'objet d'un document attestant du travail effectué. Toute opération d'entretien sur un appareil comportant un dispositif électromécanique est consignée dans un carnet. Dans tous les cas d'entretien et de maintenance, il y a lieu de se référer aux recommandations d'entretien du fabricant.
- le tableau (ci-dessous) donne des valeurs indicatives.

Produit	Objectifs de l'entretien	Action	Périodicité de référence
FOSSÉ SEPTIQUE	Garantir la sécurité de l'installation	Vérifier la bonne fermeture des tampons et du dispositif de verrouillage («serrure»)	En permanence
	Détecter un éventuel dysfonctionnement	Contrôler visuellement l'état de l'effluent en sortie de fosse,	Inspection tous les 6 mois
	Éviter le départ de boues vers le traitement	Inspection et vidange des boues et des flottants si hauteur des boues > 50% de la hauteur sous fil d'eau (fonction de la configuration de la fosse septique (*)) --- Veiller à la remise en eau (aussitôt la vidange réalisée)	Première inspection de l'ordre de 4 ans après mise en service ou vidange, puis périodicité à adapter en fonction de la hauteur de boue (et de l'utilisation)
PREFILTRE INTEGRE (OU NON) A LA FOSSE	Éviter son colmatage	Inspection et nettoyage (au jet d'eau sans enlever le préfiltre) si nécessaire	APC prescrit une intervention tous les 6 mois

Informations issues de la norme XP-DTU64.1, sauf prescriptions matérialisées par du texte en « italique/gras ». Pour plus d'informations, consultez la notice d'entretien. (* : une faible hauteur de boue résiduelle, quelques centimètres, est souhaitable).

CACHET DU REVENDEUR

APC S.A.S. - B.P. 11 - 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE - FRANCE
TEL. (33) 02 99 58 45 55 - FAX (33) 02 99 58 37 66
e-mail : contact@apc-process.com / web : www.apc-process.com



Les dimensions et photos des produits sont proposés à titre indicatif. Dans un but d'amélioration, ils peuvent être sujets à modifications sans préavis. En cas de doute, nous consulter.

REMARQUES PREALABLES

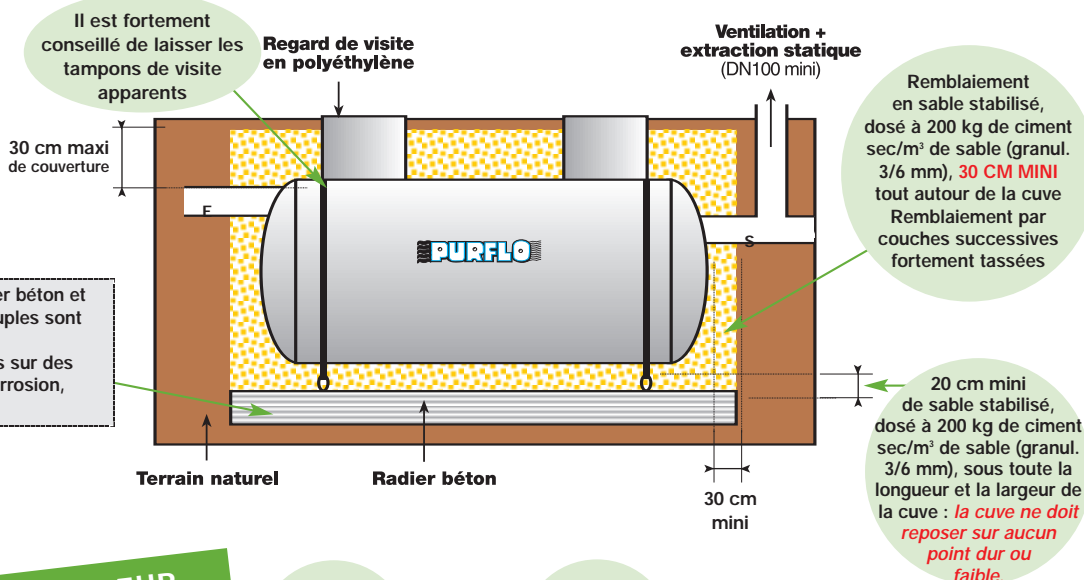
- Avant le remblaiement, s'assurer du bon état général de la fosse et vérifier que les canalisations sont bien raccordées à celle-ci de façon étanche. Vérifier la bonne tenue des tubes/raidisseurs internes.
- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (pente < 2%) sur 5 m. minimum tout autour de la fouille.
- Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la cuve au fur et à mesure du remblaiement afin d'équilibrer les contraintes.
- Les accessoires utilisés seront de marque APC / CALONA PURFLO (réhausse, sangles,...) et dans tous les cas, la mise en oeuvre de réhausse béton avec report d'effort (direct ou indirect) sur nos ouvrages est strictement interdite (voir «pose en profondeur»).
- La vidange de l'ouvrage sera dans tous les cas effectuée à niveau constant, et dans tous les cas en dehors des périodes de forte pluviométrie.
- La mise en place de la filière complète d'assainissement individuel (dimensionnement du bac à graisses, ventilation, implantation de l'ouvrage, pente,...) est réalisée conformément à la norme XP P16.603/DTU 64.1.
- En terrain sec, la fosse est posée sur un lit de petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines) bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur. En 6 et 8 m³, elle est remblayée aux petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines). En 10 et 12 m³, elle est remblayée au sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 100 kg de ciment sec / m³ de sable). Le remblai se fait par couches successives de 30 cm parfaitement tassées.
- En terrain humide ou difficile, il faut approvisionner une **FOSSE RENFORCÉE**. Outre les dispositions spécifiques (voir schémas ci-dessous), elle est posée sur un lit de sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 200 kg de ciment sec / m³ de sable) bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur. Le remblai est réalisé au sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 200 kg de ciment sec / m³ de sable). La fosse ne peut reposer de plus du 1/3 de sa hauteur dans l'eau (nappe) à tout moment de l'année.
- La couverture est à 80% réalisée aux petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines, terre végétale en complément). Pour un ouvrage standard, son épaisseur ne peut excéder 30 cm. De 30 à 50 cm, approvisionner un ouvrage spécifiquement RENFORCE (sur demande) ou suivre les prescriptions pour «pose en profondeur». Pour plus de 50 cm de couverture, suivre les prescriptions pour «pose en profondeur».
- Dans tous les cas, suivre impérativement les notices de pose RECTO/VERSO. Pour plus d'informations, contactez votre revendeur ou/et nous consulter.

CONDITIONS DE POSE EN ZONE HUMIDE (INONDABLE, NAPPES PHRÉATIQUES, RUISSELLEMENTS...) ET SOLS DIFFICILES (ARGILEUX...)

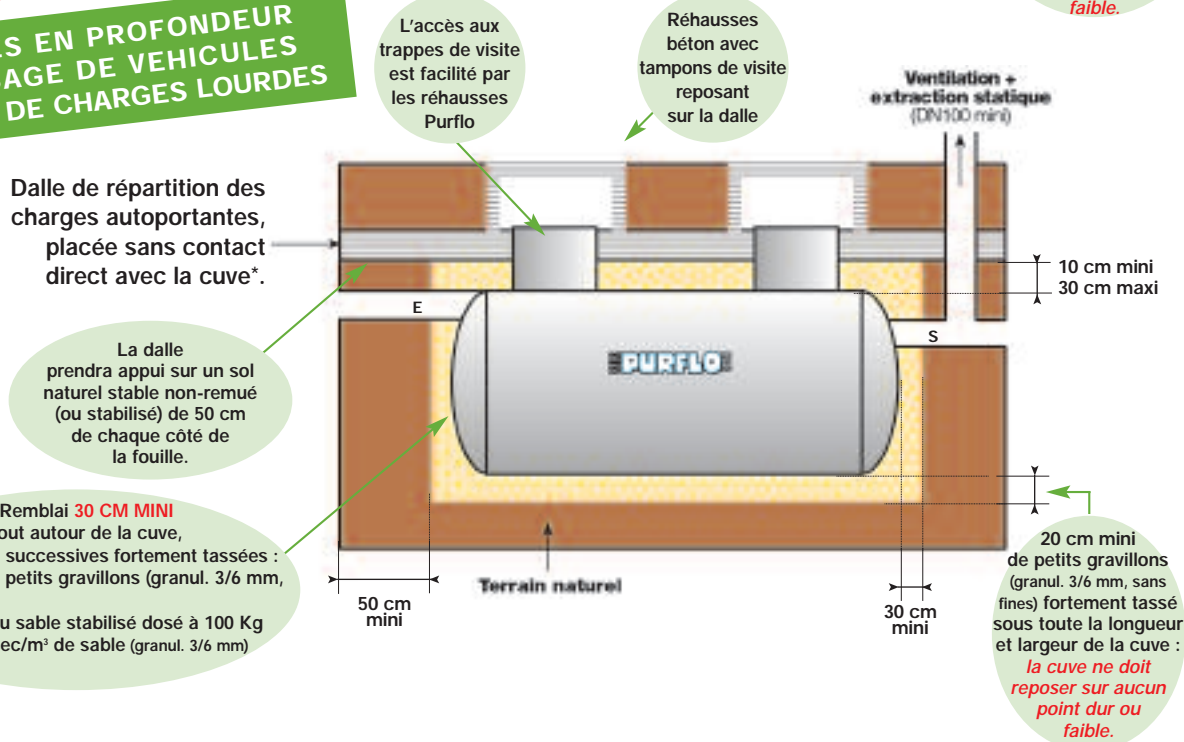


En zone inondable, le radier béton et l'ancrage avec sangles souples sont obligatoires. Raccordement des sangles sur des fers à béton traités anti-corrosion, solidaires du radier.

Jamais de réhausse béton



POSES EN PROFONDEUR PASSAGE DE VEHICULES DEPOT DE CHARGES LOURDES



* L'ensemble des éléments constitutifs de la cuve (trappe de visite, réhausse, colonne de vidange et collecteur éventuels,...) doivent être très nettement désolidarisés de la dalle de répartition et des éventuelles réhausse / béton.